

DEC193138DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9012, intitulée « Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fadi IBRAHIM, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM, délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM et de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, délégation est donnée à Madame Emmanuelle BABSKY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM, de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON et de Madame Emmanuelle BABSKY, délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM, de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, de Madame Emmanuelle BABSKY et de Monsieur Philippe LANIECE, délégation est donnée

à Madame Valérie CHAMBERT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM, de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, de Madame Emmanuelle BABSKEY, de Monsieur Philippe LANIECE, de Madame Valérie CHAMBERT, délégation est donnée à Madame Virginie QUIPPOURT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fadi IBRAHIM, de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, de Madame Emmanuelle BABSKEY, de Monsieur Philippe LANIECE, de Madame Valérie CHAMBERT, et de Madame Virginie QUIPPOURT, délégation est donnée à Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2020

Le directeur d'unité
Monsieur Achille STOCCHI

Monsieur Fadi IBRAHIM

Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Madame Emmanuelle BABSKEY

Monsieur Philippe LANIECE

Madame Valérie CHAMBERT

Madame Virginie QUIPPOURT

Madame Nathalie ARLAUD